

Zurich, le 17 mai 2022

19.3263 n Mo. Conseil national (Chevalley). Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES

Le lundi 30 mai, vous traiterez l'objet susmentionné au Conseil des Etats.

Cette motion charge le Conseil fédéral d'interdire l'importation et le transit de trophées de chasse d'animaux figurant dans les annexes I à III de la convention CITES, car ils sont menacés ou fortement en danger. La Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ne fixe que des normes minimales pour le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Elle autorise expressément les Etats membres à prendre des mesures qui vont au-delà du minimum (voir CITES, art. XIV). Divers pays (p. ex. la France, les Pays-Bas, l'Australie) appliquent des règles nettement plus restrictives pour la chasse aux trophées. La motion CN Chevalley (19.3263) demande à la Suisse d'adapter sa législation. De notre point de vue, cela est nécessaire depuis longtemps. La Suisse, en tant que pays dépositaire de la CITES, devrait jouer un rôle de pionnier et ne plus participer au bradage du monde animal. Nous vous prions donc de suivre le Conseil national et d'adopter la motion.

Notre recommandation : accepter la motion 19.3263 n

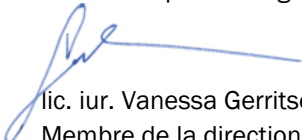
Comme vous pouvez le constater dans la fiche d'information ci-jointe, notre position est fondée et bien étayée :

- **Chiffres et faits** : Rien qu'entre 2010 et 2019, 3'185 trophées d'animaux d'espèces menacées ou fortement en danger ont été importés en Suisse. Selon l'indication de l'OSAV, 499 individus ont été abattus à cet effet. Cela montre bien que la CITES ne garantit pas à elle seule la protection de ces espèces.
- **Etat des connaissances** : Lors de la chasse aux trophées, ce sont en général les animaux les plus grands et les plus forts qui sont abattus, or ceux-ci sont particulièrement importants pour la survie d'une espèce. En outre, il est prouvé que les recettes de la chasse aux trophées ne profitent pas à la protection des espèces ou à la population locale.
- **Code de la chasse suisse pour une chasse responsable et durable** : Le Code suisse de la chasse prévoit d'éviter de déranger et de faire souffrir inutilement les animaux. Les pratiques utilisées pour la chasse aux trophées (p. ex. la chasse à l'arc, la chasse à courre avec des chiens) ne sont pas compatibles avec ce principe.
- **Position de la population suisse** : 96 pour cent des habitants suisses de plus de 18 ans en Suisse alémanique et en Suisse romande interdiraient l'importation de trophées de chasse.

Les signataires de la lettre ouverte ci-jointe se rallient à notre position.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Sehr geehrte Frau Ständerätin, l'expression de nos sentiments distingués.



lic. iur. Vanessa Gerritsen
Membre de la direction de la TIR

Stoppez l'importation de trophées de chasse en Suisse !

Lettre ouverte aux membres du Conseil des Etats

Chers membres du Conseil des Etats,

Avec la motion CN Chevalley (19.3263) : « Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES », vous avez la possibilité de stopper l'importation en Suisse de trophées de chasse d'espèces animales menacées ou très menacées. S'il vous plaît, suivez le Conseil national et soutenez cette motion !

La Suisse ne doit pas participer à la liquidation du monde animal.

Rien qu'entre 2010 et 2019, 3'185 trophées d'animaux d'espèces menacées ou très menacées ont été importés en Suisse, dont 709 trophées d'éléphants d'Afrique, 379 trophées d'hippopotames, 310 trophées d'ours noirs d'Amérique et 136 trophées de lions.¹

Pourtant, la chasse aux trophées ne présente aucun avantage démontrable pour la population et l'économie locales. Les recettes de la chasse aux trophées restent entre les mains des organisateurs étrangers de « safaris de chasse » ou atterrissent dans les poches de fonctionnaires corrompus.² En revanche, le tourisme photographique apporte une contribution bien plus importante et durable au produit intérieur brut, sans pour autant mettre en danger la biodiversité.³

La Suisse ne doit pas fermer les yeux sur l'utilisation de méthodes de chasse contraires à l'éthique.

La chasse aux trophées utilise des méthodes de chasse qui sont interdites depuis longtemps en Suisse, car les animaux concernés souffrent inutilement. On peut citer par exemple la chasse à l'arc et à la lance, la chasse à courre avec des chiens ou la chasse en enclos (dans ce cas, les animaux sont élevés dans des fermes jusqu'à ce qu'ils soient libérés pour un tir garanti). Lors de la chasse au trophée, on évite généralement de tirer directement dans la tête pour ne pas endommager le trophée tant convoité.⁴

Il est grand temps de prendre nos responsabilités, de donner un signal et d'interdire l'importation et le transit de trophées de chasse en Suisse !

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.
Les signataires

Informations complémentaires sous www.tierimrecht.org.

¹ CITES, Trade Database, <https://trade.cites.org> (12.05.2022).

² Good Governance Africa (2022), Trophy hunting in South Africa: is it worth it? An evaluation of South Africa's policy decision to elevate trophy hunting as a key conservation tool; Chardonnet, B. (2019), Africa is changing: Should its protected areas evolve? Reconfiguring the protected areas in Africa; EMS FOUNDATION (2019), A Briefing Paper to inform decisions pertaining to Trophy Hunting Import Bans; Economists at Large (2013), The \$200 million question: how much does trophy hunting really contribute to African communities.

³ Economists at Large (2017), The lion's share? On the economic benefits of trophy hunting.

⁴ Schweizer Tierschutz STS (2014), Jagdtourismus: Die Schattenseiten unserer «Heger und Pfleger».

Les organisations de soutien

